

PRINTEMPS 2021

▶ DÉBUT DU PROJET PILOTE DU SYSTÈME DE POINT DE VENTE (PDV) ENSYS-CONNEX !

Dans le cadre de notre investissement dans la modernisation du Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB), Encorp a commencé l'essai pilote de son système de point de vente (PDV) *EnSys-Connex*. L'essai pilote de huit mois, qui a débuté début avril, est mené dans deux centres de remboursement (CR). La période d'essai sera suivie d'un déploiement progressif dans tous les CR de la province, qui devrait s'achever à la fin de 2022. *EnSys-Connex* est le premier grand investissement technologique que nous faisons dans les CR dans le but de fournir aux exploitants de CR des outils pour mieux gérer leur entreprise et améliorer la commodité et l'accès pour leurs clients.

EnSys-Connex servira au traitement de tous les récipients à boisson consignés reçus des consommateurs dans le cadre du PGRB (récipients à boisson alcoolisée et non alcoolisée et récipients réutilisables), au remboursement des consignes ainsi qu'à la gestion des comptes commerciaux et de l'inventaire. *EnSys-Connex* assure la traçabilité des récipients jusqu'à la transaction originale du consommateur et améliorera la transparence des transactions de remboursement sur la consigne des récipients, puisque les clients verront en direct le nombre de récipients qu'ils recyclent sur un écran et recevront un reçu.

Plus intéressant encore, *EnSys-Connex* sera la fondation du futur programme *Re-Express* d'Encorp à l'échelle de la province, donnant aux CR qui souhaitent offrir un service « déposez et partez » à leurs clients la possibilité de traiter et de créditer les sacs reçus des utilisateurs de ce service.

L'ajout d'un kiosque « déposez et partez » (écran de terminal client libre-service à côté d'une zone de dépôt de sacs désignée) à l'intérieur d'un centre est l'amélioration la plus simple, la plus rentable et la plus immédiate que les exploitants de CR pourront choisir lorsque nous serons prêts à déployer notre technologie de dépôt de sacs de marque *Re-Express* dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick (prévu provisoirement pour 2023). Parmi les autres options,

VOS PRODUITS SONT-ILS CORRECTEMENT ÉTIQUETÉS ?

Les distributeurs de boissons au Nouveau-Brunswick sont tenus de remplir le [Formulaire d'enregistrement des récipients à boisson](#) du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (MEGL) pour les produits à boisson qu'ils vendent et qui sont inclus dans le Programme de gestion des récipients à boisson (PGRB) du Nouveau-Brunswick. Les centres de remboursement se réfèrent parfois à la liste officielle des produits consignés enregistrés pour vérifier l'admissibilité de certains produits - surtout s'il s'agit d'un produit nouveau et non familier - il est donc important de ne pas oublier d'enregistrer tout nouveau produit de boisson consigné que vous vendez au Nouveau-Brunswick.

Lors de l'enregistrement d'un nouveau produit, les distributeurs sont également tenus par le MEGL de soumettre un échantillon d'étiquetage approprié informant les consommateurs que le récipient vide a une valeur de remboursement.

L'étiquetage est important au Nouveau-Brunswick, surtout en ce qui concerne les langues figurant sur l'étiquette. En raison des lois sur le bilinguisme dans la province, chaque récipient à boisson consigné doit porter une étiquette qui comprend un message « *Récipient consigné* » ou « *Consigné là où la loi le prescrit* » en français et en anglais. Diverses formulations sont acceptables pourvu que le concept d'une consigne soit évident. Encorp a récemment vu des produits de boisson importés et vendus dans des magasins sans le message bilingue (français et anglais) « *Récipient consigné* » et pour lesquels ces magasins chargeaient tout de même une consigne aux consommateurs. Cette situation sème le doute dans les centres de remboursement du Nouveau-Brunswick lorsque les consommateurs retournent le récipient, car l'absence d'un message bilingue est souvent signe que le produit n'a peut-être pas été acheté au Nouveau-Brunswick et qu'il n'est donc pas admissible à un remboursement. Si le produit a été acheté au Nouveau-Brunswick, les clients sont frustrés de se voir refuser leur remboursement sur la consigne.

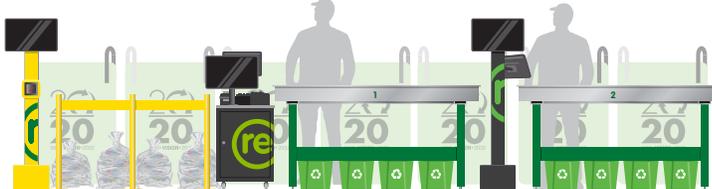
De plus, les règles concernant l'étiquetage indiquent que le message doit être apposée à un endroit très visible sur le récipient et qu'elle doit se trouver sur le récipient vide. Autrement dit, le message ne peut pas être posée sur un couvercle qui sera, par la suite, jeté. Les étiquettes de front, de dos, de dessus de canette et de goulot, l'impression à jet d'encre, les marques moulées dans le récipient ou les autocollants sont tous acceptables.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous encourageons à consulter les [Directives sur l'étiquetage des récipients à boisson](#) du MELG. Vérifiez vos produits, surtout ceux qui sont importés de l'extérieur du Canada, car il est fort probable que leurs étiquettes diffèrent des pratiques d'étiquetage courantes/standards acceptées dans la plupart des provinces canadiennes.

De plus amples renseignements - ainsi que des liens vers le Formulaire d'enregistrement des récipients à boisson et d'autres formulaires du MEGL pour les distributeurs - sont disponibles sur le site Web d'Encorp à [encorpatl.ca](#) (recherchez la page *Enregistrer et vendre de produits de boisson au Nouveau-Brunswick* sous le menu *Distributeurs*).

mentionnons la modernisation d'un centre pour y installer des fenêtres libre-service ou des dépôts

libre-service dans le stationnement ou à des endroits satellites (semblables aux dépôts *Re-Centre* actuellement utilisés pour notre projet pilote de dépôt de sacs dans la région de Moncton).



POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • [www.encorpatl.ca](#)
Région de Moncton : 506-389-7320

PAULINE NOWLAN
Comptabilité

TINA NGUYEN
Comptabilité

COLETTE BOUCHER
Finances

PIERRE LANDRY
Environnement TI

PAUL ROBICHAUD
TI

TIM PIDGEON
TI
Re-Centre

FRANÇOIS CÔTÉ
TI

MARTIN MALLET
TI

NATHALIE LANDRY
Communications

► VÉRIFIEZ SI VOUS UTILISEZ NOTRE NOUVEAU FORMULAIRE DE REMISE

Les distributeurs doivent régulièrement déclarer leurs ventes et remettre à Encorp Atlantic les frais de consigne payés par vos clients pour l'achat de récipients à boisson non alcoolisée.

Notre [Formulaire de remise pour les récipients consignés](#) doit être rempli et soumis dans les 10 jours suivant la fin de votre période comptable. Le paiement doit être reçu dans les 30 jours suivant la fin de votre période comptable.

Nous encourageons tous les distributeurs à s'assurer qu'ils utilisent notre nouveau formulaire de remise et non des versions antérieures de ce formulaire, car nous continuons à recevoir des rapports dans divers formats qui ne sont plus valides. Vous pouvez savoir si le formulaire que vous utilisez est notre version la plus récente s'il comporte 7 catégories dans lesquelles vous devez déclarer chaque produit de boisson vendu (ces catégories correspondent aux différents types de matériaux dont sont faits les récipients) :

- Aluminium
- Acier
- PET (PETE 1 symbol)
- PEHD (HDPE 2 symbol)
- Cartons (Berlingot, Tetra)
- Verre
- Autres plastiques et pochettes (PP5, PS6, OTHER 7)

Si vous utilisez une ancienne version du formulaire - qui ne présente pas ces 7 catégories de matériaux comme indiqué ci-dessus - vous devez passer à notre nouveau formulaire d'ici le 31 mai 2021. Les rapports qui ne sont pas conformes à notre formulaire actuel de remise des dépôts pour les récipients consignés ne seront plus acceptés après cette date.

Notre nouveau formulaire de remise est disponible sur notre site Web à encorpatl.ca (recherchez la page *Formulaire de remise pour les récipients consignés* sous le menu *Distributeurs*). Vous pouvez télécharger et utiliser une version PDF, que vous devez ensuite envoyer à Encorp par courriel, ou pour un processus plus rapide et plus facile, vous pouvez choisir de remplir la version électronique du formulaire, qui soumet vos données directement à Encorp Atlantic et vous permet d'imprimer et de sauvegarder une copie pour vos dossiers. (Veuillez noter que pour de meilleurs résultats, le formulaire électronique doit être visualisé et rempli à l'aide de navigateurs Internet autres qu'Internet Explorer).

Si vous avez besoin d'aide pour déterminer à quelle catégorie de matériaux appartient certains produits de boisson, notre personnel peut vous aider. Envoyez-nous une liste Excel avec les noms de chaque produit dont vous n'êtes pas sûr à tina.nguyen@encorpatl.ca, et nous confirmerons les catégories correspondantes appropriées.

► ENCORP LANCE LA 2^E ÉDITION DE SA CAMPAGNE « SOIS UN HÉROS : RECYCLE! »

Encorp a célébré le Jour de la Terre en lançant la deuxième édition de sa campagne bien-aimée « *Sois un héros : recycle!* ». Cette année, la campagne favorisera davantage le leadership communautaire environnemental.



Lancée initialement en 2020, la campagne « *Sois un héros : recycle!* » vise à sensibiliser les gens et à réduire l'accumulation de déchets dans les espaces publics extérieurs, surtout lorsqu'il s'agit de récipients à boisson vides si faciles à réutiliser et à recycler. La campagne encourage les Néobrunswickois à devenir des **héros** en adoptant une politique de tolérance zéro envers la pollution, en intervenant quand ils voient des gens jeter des récipients à boisson par terre, et en s'assurant de toujours recycler leurs récipients à boisson après utilisation. Cette année, les publicités de la campagne figureront sur des bacs de recyclage dans des sites touristiques, autobus municipaux, panneaux d'affichage électroniques et écrans de télévision dans des restaurants et supermarchés, ainsi que dans des journaux, sites Web, et médias sociaux. La campagne se poursuivra tout au long du printemps et de l'été.

De plus, une belle nouveauté cette année est le lancement d'un [Programme de subventions pour le nettoyage communautaire](#) qui vise à favoriser le leadership environnemental au niveau local. Ce programme donne un appui financier aux groupes qui souhaitent organiser un nettoyage et ramassage de déchets sur des plages, dans des parcs ou terrains de jeux, sur des sentiers, etc. Les subventions (500 \$) ont pour but d'encourager des enseignants, élèves, milieux de travail, organismes à but non lucratif, groupes communautaires et comités de citoyens à organiser une activité de nettoyage communautaire en aidant à défrayer les coûts que cela puisse engendrer (par exemple, l'achat de fournitures et les coûts logistiques). Les personnes intéressées peuvent obtenir plus d'informations et demander des subventions sur notre site Web encorpatl.ca.

Enfin, la campagne 2021 verra également la poursuite de notre [Programme de murales des héros du recyclage](#), en partenariat avec [Festival Inspire](#) - une organisation d'art public basée à Moncton. Cette collaboration spéciale soutient la création et l'installation de magnifiques murales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dans toute la province. L'an dernier, des murales ont été créées par des artistes locaux et installées par Festival Inspire à Miramichi, Fredericton et Caraquet. Cette année, trois autres murales seront parrainées par Encorp : Campbellton, Shippagan et Saint John.

Notre concept du **héros du recyclage** vise à accroître le recyclage dans les espaces publics et la participation des collectivités au recyclage. Nous lancerons aussi de nombreuses autres initiatives des **héros du recyclage** prochainement dans le but de réduire l'accumulation de déchets dans nos beaux espaces publics en plein air, favoriser le recyclage dans les écoles, et aider les collectivités à utiliser le recyclage pour des collectes de fonds.



Magnifique murale au centre-ville de Fredericton, N-B., créée par le groupe d'artiste Midas Well Creations en 2020 dans le cadre du Programme des murales des héros du recyclage.